



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	6 OCTOBRE 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, , M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Laurence RENO	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- M. Stéphane BORD,	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPE
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- M. Luc LESIEUR	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
- M. Alexis VERNIER	Pouvoir à Mme Julie GODICHAUD

--ooOoo--

Monsieur Laurent CASSARD remplit les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Convention de garantie financière et de réservation de logements – Habitat 76 – Résidence Gabrielle Meret

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2252-1 à L2252-5,

Vu le Code de la Construction et de l’Habitation notamment son article L441-1,

Considérant l’opération de réhabilitation de la résidence « Gabrielle Meret » de 100 logements locatifs sociaux,

Considérant la demande de garantie d’emprunt de Habitat 76 à hauteur de 100% des emprunts sollicités auprès de la Banque des Territoires pour cette opération,

Considérant qu’en contrepartie de cette garantie d’emprunt la Ville peut bénéficier de la réservation de 20% des logements locatifs sociaux de l’opération,

Il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser Madame la Maire à signer la convention de garantie financière et de réservation de logements jointe à la délibération.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2023-146 est adoptée.**

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire



Luce PANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20231012-2023-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2023

Publication : 18/10/2023